



PLAN DE SCOLARITE 2018 – 2019

Modification selon décision du Conseil d'Etat (février 2018)

1. DUREE DE L'ANNEE SCOLAIRE

45 semaines

Début de l'année scolaire	lundi	20	août	2018	le matin
Fin de l'année scolaire	mercredi	19	juin	2019	le soir

2. CONGES HEBDOMADAIRES

Mercredi après-midi et samedi

3. VACANCES ET CONGES ANNUELS

3.1	Congés d'automne	du vendredi au jeudi	12 25	octobre octobre	2018 2018	le soir le matin
3.2	Vacances de Noël	du vendredi au lundi	21 7	décembre janvier	2018 2019	le soir le matin
3.3	Congés de Carnaval	du vendredi au lundi	1 ^{er} 11	mars mars	2019 2019	le soir le matin
3.4	Vacances de Pâques	du jeudi au lundi	18 29	avril avril	2019 2019	le soir le matin
3.5	Pont de l'Ascension	du mercredi au lundi	29 3	mai juin	2019 2019	à midi le matin

4. JOURS FERIES

4.1	Toussaint	jeudi	1 ^{er}	novembre	2018
4.2	St-Joseph	mardi	19	mars	2019
4.3	Pentecôte	lundi	10	juin	2019

Le plan de scolarité cantonal est scrupuleusement suivi. Selon décision du DEF, les élèves iront à l'école le mercredi 19 juin 2019 toute la journée.

Les demandes de congé pour départs anticipés les veilles de vacances officielles ne sont pas prises en considération.